

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 19 DÉCEMBRE 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 décembre 2002

Aujourd'hui, à seize heures vingt-quatre minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 77 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté
- n^o 96 Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives
- n^o 110 Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives
- n^o 113 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux
- n^o 116 Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
- n^o 119 Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général
- n^o 129 Loi sur la conservation du patrimoine naturel

- n^o 131 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives
- n^o 133 Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives
- n^o 137 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n^o 139 Loi modifiant le Code de procédure pénale
- n^o 141 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants
- n^o 143 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives
- n^o 145 Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- n^o 147 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- n^o 393 Loi sur l'Agence de développement de Ferme-Neuve
- n^o 220 Loi modifiant la Loi constituant en corporation « L'Hôpital d'Argenteuil »
- n^o 221 Loi modifiant le statut de la Société de secours mutuels des citoyens de Casacalenda
- n^o 222 Loi concernant la Ville de Contrecoeur
- n^o 223 Loi concernant le Mont Saint-Louis
- n^o 224 Loi concernant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (*titre modifié*)
- n^o 225 Loi concernant le lot 599 du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, circonscription foncière de Vaudreuil
- n^o 226 Loi concernant la Ville de Shawinigan

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.